



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le 05/07/2021

heure de début de séance : 17 heures 05

heure de fin de séance : 18 heures 35

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Jean-Louis BECKER	PROVISEUR
Secrétaire de séance	Béatrice RUFFIE	Provisseure adjointe

Nombre de membres présents : 17

Quorum : 16

Le procès-verbal de la séance du précédent C.A. réuni le 29/04/2021

est approuvé [X]

est refusé []

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	AFFAIRES FINANCIERES	3	
II			
III			
IV			
V	CONVENTIONS	1	
VI	STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES	3	
VII			
VIII	VIE SCOLAIRE	1	
IX			
X	ASSOCIATION SPORTIVE	5	
XI	QUESTIONS DIVERSES		
	TOTAL	14	

le 8 juillet 2021

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance

Jean-Louis BECKER

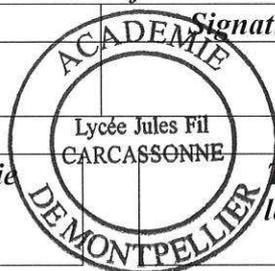
Béatrice RUFFIE

Transmission à l'Inspecteur d'Académie

le ... 08/07/2021

Transmission au Recteur

le ... 08/07/2021



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 05/07/2021 à 17h05
sous la présidence de : Monsieur Jean-Louis BECKER

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis		X		
- Adjoint : Mme RUFFIE Béatrice		X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël		X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL				X
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. :				
- D.D.F.P.T. : M. MARESCAL Laurent		X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe Mme COURRIERE-CALMON Sophie				X X
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes	1 – Mme BARDOU Magali		X	
	2 – Mme RIVEL Tamara		X	
- qualifiées	Mme PROT Emmanuelle		X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Mme GASTINEAU Rachel, suppléante		X		
2 – M. DENJEAN David		X		
3 – Mme ROY Claudine		X		
4 - Mme CORRADIN Dominique		X		
5 – M. SLIMAK Arthur		X		
6 – M. ABAUZIT Karine, suppléante		X		
7 – M. DELPRAT Stéphane			X	
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – M. BATIGNE Frédéric		X		
2 – Mme BOLZE Catherine, suppléante		X		
3 – Mme CROUET Aurélie				X
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents	1 – Mme BAILLARIN Christelle			X
	2 – Mme GOUPIL Laëtitia		X	
	3 - Mme DE LANGLE Nathalie	X		
	4 – M. LAUNAY Benoît	X		
	5 – Mme ROLLAND Sandrine	X		
- élèves	1 – M. DELRIEU Merlin	X		
	2 – Mme AUDEBERT Aurore	X		
	3 – M. LASSERRE Louis		X	
	4 - M. VILAS Laurent		X	
	5 – M. MARTINEZ Thomas		X	
MEMBRES CONSULTANTS				



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 05/07/2021

- N° de séance : 5

Chapitre : I

Nature : AFFAIRES FINANCIERES

I – RENOUELEMENT ET RECRUTEMENT DES ASSISTANTS D'EDUCATION :

M. Slimak, représentant des enseignants, demande ce qui est voté exactement : est-ce le nombre de postes ?

M. Arnal, adjoint gestionnaire, relie la phrase : Le Conseil autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public (AED) pour 15,5 ETP.

M. Marescal, D.D.F.P.T., et Mme Ruffié, proviseure adjoint, précisent : le vote porte sur le droit que Monsieur le Proviseur assure le recrutement des AED dans l'enveloppe donnée par la DSDEN.

Le Conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public (AED) pour 15.5 ETP.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à recruter des personnels en qualité d'assistants d'éducation pour assurer le remplacement des assistants d'éducation en fonction de la dotation autorisée par l'autorité académique.

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'Etablissement à signer les contrats de travail avec les personnels recrutés.

II – LOGEMENTS DE FONCTION 2021/2022 :

Le conseil d'administration approuve l'attribution des logements de fonction pour 2021/2022.

III – CREDITS GLOBALISES 2021 :

M. Denjean, représentant des enseignants, pose une question sur l'enveloppe supplémentaire de l'AS.

M. Arnal, adjoint gestionnaire, dit que ce point est évoqué en dernier point au conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve la répartition des crédits globalisés pour 2021.

IV – VOYAGE A QUILLAN :

M. Becker, proviseur, donne la parole à Mme Roy.

Mme Roy, représentante des enseignants, présente le projet pour les TCAP AEPE pour se dépasser, pour faire de l'activité physique face au public très sédentaire, et pour souder la classe :

- . 12 élèves concernées,
- . le voyage est payant donc non obligatoire,
- . 1 517,88 euros pour 12 élèves et 2 enseignants.

Mme Roy précise son souhait de baisser le coût à 100 euros avec une augmentation de la prise en charge par le lycée : 200 euros pour les 2 professeurs + (8,42 euros * 12 élèves).

Date prévue : 9 et 10 septembre 2021 avec Mme Roy.

Transport avec le véhicule du lycée.

La question de la mise en place de la SST est posée : cela ne se chevauchera que pour une demi-journée du 9/9/2021 précise **Mme Gastineau**, représentante des enseignants.

Mme Ruffié, proviseure adjointe, dit « c'est parfait ».

Le Conseil d'administration autorise l'organisation d'un voyage à Quillan du 9 au 10 septembre 2021 pour 12 élèves avec une participation volontaire des familles de 100 €.

V – PROJETS EDUCATIFS ET CULTURELS 2021/2022 (ANNEXE I) :

M. Arnal, adjoint gestionnaire, distribue le travail de synthèse du comité culturel piloté par Mme Roy, référente culture.

Le Conseil autorise la réalisation des projets éducatifs et culturels 2021-2022.

ANNEXE I

N°	Responsable	Titre	Public concerné	Partenaires	Début 1 ^{er} trimestre	budget Lycée	HSE
1	M.Bossuyt	defi Babelio	2de gnle ou pro	canope, autres établissements		1 000	
2	D.Ben Youssef	lycéens au cinéma	2de gnle		oui	685	
3	S.Nantier	Quatre mains s'accordent, et la présentation entre en jeux	élèves option art	Ecole des Beaux-arts de Carcassonne Agglo	oui	200	7
4	Ricard	Romanité	2 classes de 2de gén	Musée Narbovia et HORREUM	oui	630	
5	C.Ricard	lutte contre l'homophobie	2de gén	association sos homophobie	oui	100	
6	C.Ricard, A.Germain, m.Alibert	mémoire et histoire	2 classes de TG		non	1 050	4
7	M,Alibert	rencontre chef papou	2 classes de Term et 1 classe de 1ère	association kesako		1 140	
8	ROY	sortie "cohésion" à Quillan	TCAP AEPE		oui	318	
9	ROY	Stage estime de soi	TCAP AEPE			960	
10	ROY	Voyage Oradour et Puy du Fou	Toute la SEP		non	1 000	
11	Zoppi/Duclos/ Falcou/ Génissieu	Lycéens et apprentis au cinéma	TMELEEC + 2 gpes 3PP + 2MEI	Les Amis du Cinoch		450	
12	Ragot	Labo Maths	élèves volontaires	conférenciers	non	250	72
13	Aymerich	semaine des maths	toutes classes			300	16
14	Ponties	Voyage en Andalousie	section euro et 2 classes de seconde			1 175	6
15	Cathala	Voyage en Bavière				1 000	
16	Voiry	SIM'OC				1 200	
17	Vettes	Projet avec centre Joë Bousquet				500	
18	Ruiz	Le transport d'énergie, visite d'un site	1ere et TMELEC			350	
19	Salvagnac/ Ben Youssef / Zoppi	A l'oral... Partez!				150	
20	Mamet	e-twinning: Make your school a better place to live and learn				0	
21	Sandragné	Elève ton blob avec Thomas Pesquet	Secondes (3), terminale (EDS SVT),1 TSCPI			0	
22	profs BTS SP3S	Projet EAC	BTS SP3S 1ère année et option théâtre			385	
	Total					12 843	105



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 05/07/2021

- N° de séance : 5

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

I – CONVENTION D'HEBERGEMENT DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AUDE :

M. Arnal, adjoint gestionnaire, présente le partenariat.

Le Conseil autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement du SDIS 11 du 10/07 au 25/08/2021.

II – CONVENTION SCIENCE PO :

M. Becker, proviseur, précise « Elle n'est pas arrivée. »

Il présente le projet « M. Brugière a construit un projet de partenariat avec Sciences Po à Paris avec les classes de 1^{ère} : la moitié d'élèves boursiers et la moitié avec des résultats méritants. Le lycée a été retenu pour les caractéristiques sociales de nos élèves et grâce au dossier complet et pertinent construit par notre collègue, M Brugière. Une très belle réussite après un dossier brillamment constitué par M Brugière. »

III – CONVENTION AVEC LE C.S.A.P.A. :

Présentation par Mme Bolze, infirmière, du projet pour accompagner les jeunes face aux addictions : il est basé sur le volontariat des jeunes ou le repérage des personnels de santé en lien avec le repérage des adultes du lycée.

Mme Ruffié, proviseure adjointe, ajoute « ce format est très intéressant pour l'avoir déjà vu en œuvre dans mon précédent établissement, un collège. »

Mme Abauzit, représentante des enseignants, demande si cela se fait via les élèves volontaires.

Mme Bolze répond « oui ».

Le Conseil autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de « Accueil Info Addiction, Carcassonne ».

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 05/07/2021

- N° de séance : 5

Chapitre : VI

Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

I – INDEMNITES DE MISSIONS PARTICULIERES (I.M.P.) :

Le tableau des IMP a été refondu :

- Coordination des disciplines : montant de l'IMP tient compte du nombre de collègues.
- Dans les missions particulières non associées à la coordination des disciplines.
- . Projet Numérique
- . PIX
- . Décrochage scolaire
- . PIALE avec Mme Pascal dont le nombre d'AESH augmente
- . Projet industriel avec 2 collègues proposés
- . Promotion du lycée, voie professionnelle avec des professeurs des voies professionnelles et des domaines généraux pour valoriser les filières MSPC et MELEC.

La rémunération se fera à terme échue afin que dans le cas où un collègue engagé au départ est absent pour raison médicale, le nouveau collègue qui assure la mission puisse être rémunéré.

Le conseil d'administration approuve la répartition des indemnités de missions particulières (IMP) pour 2021-2022.

II – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES :

M. Becker présente les grands axes du rapport d'activités. Un élément a ajouté : le lycée sera doté de 3 robots :

- 1 payé par la Région
- 1 avec financement de la plateforme Aude-Pyrénées Orientales
- 1 sur fond propre

Objectif : former nos élèves à l'industrie 4.0 sur BTS CRSA notamment avec la participation à des concours nationaux.

M. Denjean, représentant des enseignants, présente la participation du lycée BTS CRSA au concours et il est classé 13^{ème} et 1^{er} au niveau académique.

Mme Abauzit, représentante des enseignants, demande « de quel robot s'agit-il ? »

M. Marescal, D.D.F.P.T., décrit un robot qui aide au choix et un robot COBOT qui aide l'homme à la manutention.

M. Becker, proviseur, dit « Je rends hommage à M. Castanet qui prend sa retraite et qui a aidé à acheter un robot à 38 000 euros, la Région qui nous a soutenu avec le 1^{er} robot acheté pour un lycée, et le lycée qui permet l'achat d'un autre robot sur fond propre. Le lycée est un espace ouvert et le rôle dans la formation sera très positif : réorganisation de la salle avec la présence des robots. Ces 3 permettent de bien travailler, on se projette sur l'achat d'un 4^{ème} robot, cela créera de la crédibilité pour l'option. De plus, on participe à la construction d'une licence professionnelle dans le domaine de la robotique en lien avec l'université. C'est une aura que le lycée Jules Fil se construit, avec cette prévision pour la rentrée 2022.

Je remercie l'équipe des infirmiers pour leur lutte contre la covid : ils ont travaillé 7 jours sur 7, ils ont mis en œuvre une stratégie gagnante avec seulement 83 positifs covid parmi les élèves et les personnels. Je les remercie très chaleureusement avec peu de fermeture de classes. Les deux collègues infirmiers sont remarquables.

M. Launay, représentant des parents d'élèves, ajoute « je souhaite aussi remercier les professeurs avec les projets maintenus ces deux ans de covid, merci encore de continuer à proposer des projets. »

M. Becker, proviseur, ajoute « merci beaucoup, vous avez raison M Launay. »

Mme Abauzit, représentante des enseignants, dit « il y a beaucoup de détails sur la vie scolaire, on demande plus d'implication, je trouve cela gênant de demander qu'ils doivent s'impliquer davantage, ça donne l'impression qu'ils ne font pas assez. Le besoin est d'avoir plus d'AED. »

M. Slimak, représentant des enseignants, dit « avec le covid les AED doivent être remerciés. »

Mme Abauzit, représentante des enseignants, dit « demander d'exclure que lors de la mise en danger est difficile, notamment en voie pro lorsque les élèves jettent des choses, ou crient. D'ailleurs crier est-ce une mise en danger ? »

M. Becker, proviseur, dit « C'est une mise en danger. »

Mme Abauzit, représentante des enseignants, dit « D'ailleurs crier et jeter est-ce une mise en danger ? »

M. Marescal, D.D.F.P.T., dit « jeter est une mise en danger. »

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Ajout supplémentaire :

M. BECKER, proviseur : convient que j'apporte un démenti formel aux propos tenus hier en conseil d'administration par madame Abauzit et monsieur Slimak au sujet du rapport d'activité et particulièrement du chapitre consacré à la vie scolaire. Monsieur Slimak et madame Abauzit ont affirmé lors de ce conseil d'administration que les CPE demandaient dans ce même rapport, davantage d'implication des assistants d'éducation pour l'année prochaine. Les phrases exactes extraites du rapport d'activité sont les suivantes : " un AED référent par niveau (à améliorer). Peut-être par manque d'explication de notre part, d'implication ou de temps. Un livret leur sera remis en début d'année avec un bilan obligatoire à faire toutes les deux semaines (temps mis dans leur EDT) ".

Il s'agit non pas, et vous l'avez bien compris, d'une remarque à l'encontre des assistants d'éducation mais d'une autocritique des CPE sur leurs propres pratiques. J'invite ces représentants du personnel à plus de mesure à l'avenir afin que la portée de leurs propos soient moins dommageables à l'encontre de leurs collègues du service de la vie scolaire.

Réponse de M. SLIMAK :

Monsieur le Proviseur,

Non content d'avoir démarré un conseil d'administration en demandant à ne pas faire de polémique et à ne pas provoquer de tensions au prétexte que vous étiez gravement malade, nous imposant ainsi le silence avant même le début du conseil, vous déformez aujourd'hui nos propos.

Tout d'abord et contrairement à ce que vous affirmez dans votre courriel, il n'est pas du tout évident que le passage que vous citez ne soit qu'une "autocritique des CPE sur leurs propres pratiques". Il est certes question d'un "manque d'explication de notre part", mais la responsabilité liée "manque d'implication" est quant à elle laissée indéterminée. Nous aurions toutefois pu admettre une erreur d'interprétation si ce passage était le seul allant dans le sens des propos que nous avons tenus lors du CA, ce qui n'est pas le cas.

En effet, dans la partie "les axes de notre organisation" du chapitre "une année de vie scolaire", il est écrit, parmi la liste des "moyens mis en place" : "Implication et valorisation des AED : plus d'implication (not. lors des études), interventions dans les classes et participation à certains projets."

Par ailleurs, les "quatre objectifs principaux" de la vie Scolaire qui suivent consistent tous à "améliorer", à "renforcer", à "développer" (la lutte contre l'absentéisme, la surveillance, les conditions de vie à l'internat, l'animation éducative), sans augmentation de moyens. Plus haut, il est également question "d'améliorer le suivi des retenues", avec cet avertissement : "Attention le suivi devra être fait de façon stricte et rigoureuse par un AED référent des retenues."

Tous ces passages impliquent clairement que le même nombre d'AED, travaillant le même nombre d'heures, pourrait faire plus et mieux que ce qu'ils et elles font actuellement.

Nous précisons que nous n'avons aucunement incriminé les CPE, car nous ne savions pas qui avait écrit ce rapport. Nous avons seulement pointé que le rapport d'activité appelait les AED à une plus grande implication (comment autrement, à moyens égaux, pourraient-ils & elles "améliorer", "renforcer", "développer" tous les points énumérés dans la première partie de ce rapport ?), et nous maintenons sans réserve ces propos. Pour une Vie Scolaire plus efficace et plus sereine, il faut recruter des AED supplémentaires, et non exercer toujours plus de pressions sur celles & ceux qui sont déjà en exercice.

Pour finir un PV de CA doit être le reflet exact de ce qui s'est dit pendant la durée de la réunion, et ne doit pas comporter des commentaires ultérieurs. A défaut nous demandons à ce que le contenu de ce courriel soit aussi inclus dans le prochain PV.

Nous en profitons pour vous faire remarquer qu'il est indispensable de distribuer aux membres du CA l'ensemble des documents imprimés, dont ce rapport que vous citez, afin qu'ils & elles puissent en débattre et voter.

Nous vous invitons Monsieur Becker à plus de mesure à l'avenir afin que la portée de vos propos soit moins dommageable à l'encontre des collègues et de leurs représentant.e.s. Nous vous invitons également à aller consulter votre médecin qui au vu de l'état de santé dans lequel vous disiez hier vous trouver, ne manquera pas de vous mettre en arrêt de travail.

Bien sûr nous transférons comme à l'habitude l'ensemble de nos échanges à nos collègues, qu'ils et elles soient enseignant.e.s, AESH ou AED.

Karine Abauzit et Arthur Slimak

III – PROJET D'OUVERTURE D'UNE SECTION SPORTIVE HAND-BALL :

Pour la rentrée 2022, M. Becker, proviseur, propose le projet pour sa mise en œuvre proposée par M. Nauzes et une collègue.

Le Conseil approuve le projet d'ouverture d'une section sportive scolaire handball en 2022-2023.



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 05/07/2021

- *N° de séance* : 5

Chapitre : VIII

Nature : VIE SCOLAIRE

I – LE REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement intérieur est le résultat du travail de Mme Marino, C.P.E., compilant l'ensemble des réflexions apportées et modifiées, lors de réunion de travail, lors de la commission permanente.

En page 4 : modification faite suite à la commission permanente.

M. Arnal, adjoint gestionnaire, ajoute « dans le cas contraire » serait plus adapté

M. Becker, proviseur, dit « cette modification sera apportée. »

M. Becker, proviseur, ajoute « Il sera soumis au contrôle de la légalité. »

Le conseil d'administration approuve le nouveau règlement intérieur du lycée.



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 05/07/2021

- *N° de séance* : 5

Chapitre : X

Nature : ASSOCIATION SPORTIVE

I – BILAN D'ACTIVITES, FINANCIER ET PROJETS POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE :

M. Arnal, adjoint gestionnaire, présente le bilan financier de l'UNSS qui est grandement déficitaire.

Il reste environ 865 € sur le compte bancaire de l'AS et 3 380 € sur le livret A ce qui fait un solde de trésorerie de plus de 4 200 € qui correspond à près de deux années de fonctionnement sans encaissement de recettes. Ce ratio est très bon.

Par ailleurs, est-ce normal que les collèges et les lycées financent sur leur budget, via une subvention, l'affiliation des AS à l'UNSS nationale ? On a assuré le train de vie de l'UNSS nationale déjà pendant 1 an. Il n'y a pas de mise en danger financier pour UNSS Nationale.

II – DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE :

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 05/07/2021

- N° de séance : 5

Chapitre : XI

Nature : QUESTIONS DIVERSES

I - QUESTIONS DEPOSÉES PAR LES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS – UNIS.ES POUR JULES FIL (UPJF) - :

1- Appui à l'association sportive du lycée :

Le contexte sanitaire n'a pas permis cette année à L'as Jules Fil de fonctionner.... pas de rentrée financière lors de la prise de licence mais une adhésion statutaire couteuse et obligatoire à L'UNSS.

Le budget est très déséquilibré et inquiétant pour la rentrée prochaine.

→ une demande d'aide exceptionnelle a été déposée que nous appuyons.

2- Règlement intérieur : Passage concernant les retards :

Extrait du règlement intérieur proposé :

(...) La ponctualité est la règle. Tout retard ne peut être qu'exceptionnel. En cas de retard, l'élève doit être accepté en classe. Le professeur saisie le retard sur Pronote. Le suivi des retards sera pris en charge par la vie scolaire qui pourra décider de punitions et ou de sanctions prononcées par le chef d'établissement. Lors d'un cours de deux heures, un élève non admis à la première heure peut se présenter à la deuxième. Il ne pourra à la deuxième heure, s'il est accepté, prétendre à aucune adaptation du cours. (...)

Comment accepter que des élèves puissent arriver en classe quel que soit le temps de retard, perturbant le bon déroulement de la classe et pénalisant par là même les élèves assidus et ponctuels ? Comment peut-on imaginer préparer correctement nos élèves à leur future vie professionnelle ou même éduquer simplement sur le respect des autres si on accepte ou permet qu'ils puissent arriver à n'importe quelle heure sous le seul prétexte d'un retard ?

Nous considérons qu'il s'agit là d'une porte ouverte aux dérives qui deviendront vite ingérables au sein d'une classe d'autant plus si les élèves retardataires ne sont pas des cas isolés.

Par ailleurs, nous sommes bien conscients de la masse de travail de la vie scolaire et de la qualité du travail fourni concernant en particulier ce point de retard. Il en ressort notamment ce point dans le **bilan transmis et les précisions de la Vie Scolaire** : *nous souhaitons systématiser les convocations après trois retards. Nous voulons sensibiliser ces élèves qui sont en section professionnelle et qui se doivent donc d'être à l'heure. C'est un critère primordial pour leur avenir.*

Nous sommes tout à fait d'accord avec ce point de vue. L'éducation et le travail commun des professeurs et de la Vie Scolaire sont essentiels à la bonne marche du lycée.

Nous pensons donc qu'il faut encadrer le temps de retard de manière précise.

- Nous demandons à ce que soit inséré une limitation de temps d'acceptation de l'élève en classe (10 mn après le retentissement de la sonnerie).

RECTIFICATION du règlement intérieur :

En cas de retard, l'élève sera accepté en classe dans la mesure du possible. Dans le cas contraire l'élève retournera en cours au début de l'heure suivante. Le professeur saisit le retard sur Pronote. Le suivi des retards sera pris en charge par la vie scolaire qui pourra décider de punitions et ou de sanctions prononcées par le chef d'établissement. Lors d'un cours de deux heures, un élève non admis à la première heure peut se présenter à la deuxième. Il ne pourra à la deuxième heure, s'il est accepté, prétendre à aucune adaptation du cours.

3- Rapport d'activité : passage concernant « Une année d'activité aux ateliers - promotion de l'établissement et ses formations - Formations post bac » :

Il est spécifié que : *la COVID-19 ne nous a pas permis de réaliser la promotion de nos filières, comme nous le faisons les années précédentes. (...). Pas de participation à des salons en présentiel, mais participation aux salons de Montpellier et Carcassonne en Web-binaire. Pas de présentation des formations dans des établissements. Présentation des 4 BTS à tous nos élèves de STI2D. Pas de Soirée Portes Ouvertes.*

- Des rectificatifs doivent être émis : en effet, de nombreux déplacements d'enseignants des filières post bac ont été réalisés dans les établissements de Lézignan, Limoux et Narbonne notamment pour promouvoir nos filières et présenter les BTS aux élèves de terminales. Par ailleurs, en interne, les BTS ont été présentés aux filières STI2D pour les BTS CRSA, CPI, ELECTROTECHNIQUE ET SN, mais également aux Bac pros MEI, MELEC, et aux filières ST2S et ASSP concernant le BTS SP3S. De nombreux « mini -stages » ont par ailleurs eu lieu marquant l'investissement des enseignants dans la promotion de leur filière.

RECTIFICATION du rapport d'activités :

- . Pas de participation à des salons en présentiel, mais participation aux salons de Montpellier et Carcassonne en Web-binaire.
- . Présentation du BTS SN en visioconférence au lycée de Narbonne et du BTS SP3S aux lycées de Lézignan et de Limoux (effectués par des étudiants).
- . Présentation des cinq BTS à tous nos élèves concernés
- . Pas de Soirée Portes Ouvertes.

II - QUESTIONS DEPOSEES PER LES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS DE LISTE « POUR UN LYCEE SOLIDAIRE » :

- 1. L'état du mobilier est très dégradé et nuit à la réputation du lycée. De quand date le dernier renouvellement du mobilier (tables, chaises et armoires)? Et quand aura lieu le prochain ?**

M. Arnal, adjoint gestionnaire, précise :

Coût d'une table (45 euros) et d'une chaise (30 euros) : $(30+45)*36 \text{ élèves} * 100 \text{ salles} = 270\ 000 \text{ euros}$

Le budget est sous-estimé, il y a 150 salles dans le lycée.

La région subventionne 40 000 euros les équipements courants par an.

M. Marescal, D.D.F.P.T., propose d'étaler le changement des tables et des chaises sur 10 à 15 ans.

Pour que le changement soit effectif, il faut le mettre en 1^{ère} ligne.

M. Becker, proviseur, propose de faire un bilan précis pour assurer le renouvellement du mobilier, il ajoute que l'achat aussi de vidéo projecteur est important, que les demandes sont un subtil équilibre pour assurer le développement du lycée.

Mme Roy, représentante des enseignants, propose de cibler le nombre de tables très dégradés pour les changer.

M. Becker, proviseur, dit que cela va être regardé attentivement.

M. Slimak, représentant des enseignants, dit « il y a des tâches d'humidité, l'image du lycée est négative pour les 2^{ndes} arrivant. »

M. Arnal, adjoint gestionnaire, présente « les 3 thèmes du PPI n° 3 avec les travaux de rénovation thermique, aménagement du rez de jardin de l'Externat, réaménagement des salles de classes 1^{er}, 2^e et 3^e étage de l'internat. Le PPI n°3, nous ne sommes pas arrivés dans le vif du sujet, en octobre 2021, choix de l'architecte pour monter le projet, la réalisation aura lieu les années suivantes ».

- 2. Y aura-t-il, suite à notre demande, un conseil composé de personnels de vie scolaire (AED et CPE) et personnels enseignant.es ? Notre demande avait été acceptée il y a plusieurs mois, cela avait été confirmé dans un mail du 2 juin 2021. Ce conseil peut-il avoir lieu le jour de la pré-rentrée.**

Oui, le jour de la rentrée organisation de cet atelier.

- 3. Les enseignant.es des ateliers ne pouvant accepter des élèves qui n'ont pas leur matériel, est-il possible qu'un stock de réserve soit constitué ? Ceci permettrait d'accueillir les élèves sans matériel en atelier. Sans cela l'accueil de ces élèves est source de perturbation voire de danger pour la classe.**

Oui c'est possible : une réelle logistique interne est à mettre en œuvre.

M. Marescal, D.D.F.P.T., précise : Quand un élève quitte la filière, le matériel est gardé. Si besoin, une facture d'achat de matériel peut être donnée par les équipes concernées dans un montant raisonnable.

Mme Ruffié, proviseure adjointe, ajoute : Dans le cas des blouses, elles sont parfois laissées par les élèves de terminale partante et nettoyées par la lingère.

- 4. Le BO n 2019-122 du 03/09/2019 stipule qu'un bilan annuel détaillé des incidents et des sanctions soit présenté au conseil d'administration par la direction. Nous demandons ce bilan.**

Il est dans le rapport d'activités.

- 5. Le code de l'éducation dans son article D 421-153 prévoit la tenue d'un CHS par trimestre au moins. Sachant que nous sommes en pleine crise pandémique et en état de vigilance attentat, la non tenue de ces CHS - déjà obligatoires en temps normal - est totalement incompréhensible. Quelle en est la raison? Quand allez-vous les tenir ?**

Il n'y a pas de raison qu'aucun n'ait été tenu.

On était en gestion sanitaire au fil de l'eau : le bilan épidémique chaque semaine, vote en conseil d'administration de l'organisation de l'enseignement, réunion régulière avec les infirmiers.

- 6. Des enseignant.es avaient mené un sondage sur la prise de déjeuners et petits déjeuners par les élèves. Suite à cela un projet pour offrir un petit déjeuner aux élèves la récréation avait été soumis à la direction. Nous comprenons qu'il n'y ait pas eu de réponse favorable au vu du contexte épidémique. Pensez-vous que cela puisse être réalisable à la rentrée ?**

M. Becker, proviseur, présente le cadre :

Besoin qu'il soit à 8h.

Dans le réfectoire pour le respect de l'hygiène et de la sécurité.

Fond social pour financer pour chaque enfant.

M. Batigne, responsable cuisine, dit « on n'a pas à se substituer aux familles, on a assez de travail pour les agents région. »

M. Becker, proviseur, dit « cela peut être un projet pédagogique à ajouter au comité du projet fédérateur. »

M. Arnal, adjoint gestionnaire, précise que ce n'est pas une prérogative des agents région d'assurer le petit déjeuner en dehors de l'internat.

M. Denjean, représentant des enseignants, parle de la cafétéria « les élèves mangent des frites partout, problème de l'hygiène et problème diététique en mangeant des frites à 10h. »

M. Arnal, adjoint gestionnaire, ajoute : c'est le problème de la délégation privée.

M. Becker, proviseur, dit « cette année la cafétéria était sous le cadre du click and collect. »

M. Batigne, responsable cuisine, revient sur les petits déjeuners « on ne peut pas se substituer aux familles. »

Mme Ruffié, proviseure adjointe, précise « l'accompagnement du lycée est de mettre en lien les familles et les services médicaux et sociaux. Notre place s'arrête à la décision finale des familles, responsables légaux, dernier décideur pour leur enfant. S'il décide de donner de l'argent de poche à leur enfant et de ne pas l'inscrire à la cantine, les parents ont la décision finale. Nous pouvons éduquer les élèves, accompagner les familles, proposer les fonds sociaux pour le règlement de la demi-pension ou de l'internat. »

M. Becker, proviseur, dit « il y a des élèves que l'on prend à 100 % pour la pension complète à l'internat. »

Mme Bolze, infirmière, dit « toutes les personnes ont appris : prendre un petit déjeuner, repas de midi et repas du soir. Des études américaines montrent qu'il n'y a pas d'impact de ne pas prendre de petit déjeuner, ça ne bloque pas les apprentissages. De plus donner des céréales est très négatif car le fort gros apport de sucre conduit à une baisse du sucre dans le sang suite à la libération d'insuline qui provoque une sensation de fatigue du jeune. Quand j'ai vécu le petit déjeuner en projet en EPLE, on renvoie aux élèves qui ne peuvent pas prendre de petit déjeuner qu'ils sont différents, à terme ils se sentent stigmatiser et ne viennent plus. Donner le petit déjeuner à tous ne fonctionne pas sauf si on propose des produits très gras et très sucré, la proposition de fruits est peu efficace, les fruits sont jetés. Axer sur l'internat est très positif. »

Mme Gastineau, représentante des enseignants, évoque la place d'éducation de l'école, mais la démarche est à la main des familles.

M. Becker, proviseur, témoigne « le petit déjeuner est mieux qu'à la maison à l'internat. »

Mme Bolze, infirmière, évoque « le ressenti des élèves, ils ont besoin de diversification. »

M. Batigne, responsable cuisine, dit « je ne suis pas d'accord, le petit déjeuner est diversifié, je veux remercier les collègues du réfectoire et de l'entretien pour le travail lié à la covid. »

M. Denjean, représentant des enseignants, dit « on mange très bien. »

M. Becker, proviseur, dit « la remarque de Mme Bolze est très positive sur les petits déjeuners »

Un parent d'élèves évoque « ce qu'évoque Mme Bolze est un ressenti d'élèves, on ne peut s'y opposer, il est aussi lié aussi à l'éducation des parents. Je suis surpris que vous découvriez qu'il y a l'internat, que l'AS peut aider. L'importance est la communication interne et auprès des familles.»

M. Arnal, adjoint gestionnaire, dit « le FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration) apporte une aide de 50% pour la cantine.»

M. Becker, proviseur, dit « on utilise ses moyens, en toute discrétion. L'AS agit et a une force de repérage. »
Le père dit « on dit la même chose, le repérage est collectif, chacun a son obligation de repérage. »

Pour finir et dans l'idée de mieux accueillir les élèves, qu'ils et elles ne traînent pas dans les couloirs les jours de pluie ou de froid, serait-il envisageable de mettre à disposition un foyer, comme cela se fait dans tous les établissements ?

M. Becker, proviseur, dit « très bonne idée ».

M. Arnal, adjoint gestionnaire, dit « on manque de places, on demande un foyer depuis des années, en gestion par les élèves, ce sera bien, on est dépendant de la région. »

M. Becker, proviseur, dit « la région a sa vision des priorités par établissement ».

M. Marescal, D.D.F.P.T., évoque « la demande d'acheter l'ancien CFA mais elle a été refusée par la région »

Mme Corradin, représentante des enseignants, dit « je remercie la direction et son engagement ».

M. Becker, proviseur, dit « c'est une œuvre collective ».